

CR du CONSEIL SYNDICAL du 9 novembre 2022

Le 9 novembre 2022, à 20h04 mn

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Conches-sur-Gondaire, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres du Comité Syndical
3 novembre 2022	3 novembre 2022	En exercice : 8 Présents : 12 Votants : 8 Nombre de suffrages exprimés : 8

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Délégués de Guermantes :

Les Titulaires : Mme Annie VIARD Présidente, Mme Nathalie BILLY, M Sébastien FLEURY, M Denis MARCHAND

Les suppléants : Vanessa AUPETIT, Audrey CHOIN

Délégués de Conches-sur-Gondaire :

Les Titulaires : M Éric HIMONET Vice-Président, M Laurent BERTRAND, Mme Martine DAGUERRE, Mme Patricia DECERLE

Les Suppléants : M Dominique GOT, M Michel VIVIES

La séance a été publique. Le PV du Conseil Syndical 15/09/2022 a été approuvé à l'unanimité

Mme BILLY a été désignée secrétaire de séance.

2- DELIBERATION N° 1-11-22 DM n° 3 BP 2022

VU le budget primitif 2022

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster les comptes de fonctionnement et d'investissement

L'équilibre budgétaire est maintenu par des virements de crédits au sein de chaque section.

Afin de commencer à financer une partie des frais d'études et honoraires de la phase 2, il est nécessaire de prévoir cette dépense en investissement. Les recettes et les dépenses d'investissement sont équilibrées.

Afin de faire face à la rénovation des bureaux du Sivom pour la peinture des locaux, il est nécessaire d'augmenter l'article 615221 (bâtiments publics). D'autre part, il est nécessaire de revoir des imputations des charges salariales sans augmenter le montant total budgétisé.

Après en avoir débattu, et répondu aux questions, la Présidente propose de passer au vote,

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

VOTE la décision modificative suivante

Accusé de réception en préfecture
077-247700230-20221109-001-11-AU
Date de réception préfecture : 10/11/2022

DM3 BUDGET 2022**FONCTIONNEMENT****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	Diminution	Augmentation
(D)011	60612	energie electricite	9504	
(D)011	611	Prestation de services		1000
(D) 011	6135	Locations mobilières		4
(D) 011	615221	Batiments publics		8500
(D)012	64111		109450	
(D)012	64131		164452	
(D)012	6331	Versement mobilité		510
(D)012	6332	cotisation au FNAL		130
(D)012	6411	Personnel titulaire		40550
(D)012	64112	supplément familial de traitement		300
(D)012	64118	Autres indemnités personnel titulaire		40000
(D)012	6413	personnel non titulaire		105412
(D)012	64138	Autres indemnités personnel non titu.		87000
		TOTAUX	283406	283406

INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	Diminution	Augmentation
(D)21	2135	Inst.gen.agenc.const(honoraires,étude)	40000	
(D)23	2313	immobilisations en cours /construct		40000
		TOTAUX	40000	40000

3. INFORMATION DE LA PRESIDENTE

Mme la Présidente informe que le Sivom est éligible au « Filet de sécurité inflation » (vu l'article 14- loi n° 2022-1157 du 16 Août 2022 de finances rectificative pour 2022 et son décret d'application instituant une dotation au profit des communes et de leurs regroupements, au regard de l'augmentation de dépenses suite à la mise en œuvre du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022). Précise qu'elle a signé un formulaire de demande d'acompte, évalué par la DGFIP à 5795 € qui représente 30 % de la dotation estimée.

4. QD

Sans QD, la Présidente lève la séance à 20H20mn

La Présidente

Année

